

**LISTE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 MAI 2025**

DELIBERATION N°	OBJET	SENS DES VOTES
DEL_2025_75	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2025	Adopté à la majorité 2 voix contre (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI)
DEL_2025_76	COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	Prend acte
DEL_2025_77	ACCORD LOCAL - FIXATION DU NOMBRE ET DE LA REPARTITION DES SIEGES AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LES SORGUES DU COMTAT)	Adopté à la majorité 2 voix contre (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI)
DEL_2025_78	CITE DES GRIFFONS : ACQUISITION D'UN APPARTEMENT A MADAME BOUKEDAMI NASSERA	Adopté à l'unanimité
DEL_2025_79	ACQUISITION DE PARCELLES SITUEES CHEMIN DES POMPES APPARTENANT A LA SOCIETE FRANCELOT	Adopté à l'unanimité
DEL_2025_80	CONVENTION D'OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT ET DE RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH-RU) MULTISITES DANS LES CENTRES ANCIENS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DES SORGUES DU COMTAT : COMMUNE DE SORGUES	Adopté à l'unanimité
DEL_2025_81	CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE L'ASSOCIATION L'ESPACE CULTUREL DES LOISIRS ET DES ARTS (L'ECLA) ET LA COMMUNE DE SORGUES	Adopté à l'unanimité Virginie BARRA, Sylvie CORDIER, Jacqueline DEVOS et Cyrille GAILLARD ne prennent pas part au vote
DEL_2025_82	MODIFICATION ET APPLICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES MULTI-ACCUEIL DE SORGUES : « LA COQUILLE » ET « LES OISELETS »	Adopté à l'unanimité
DEL_2025_83	MODIFICATION ET APPLICATION DU REGLEMENT GENERAL DES SERVICES PERISCOLAIRES : ACCUEIL DU MATIN – RESTAURATION – CLAE	Adopté à l'unanimité

<b>DEL_2025_84</b>	CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A LA MISE EN OEUVRE D'ICAPS DANS LE CADRE DE LA PAUSE MERIDIENNE POUR LES NIVEAUX ELEMENTAIRES ET GRANDES SECTIONS DE MATERNELLE ANNEE SCOLAIRE 2025-2026	Adopté à l'unanimité
<b>DEL_2025_85</b>	DELIBERATION AUTORISANT LA CREATION DE CONTRATS NON PERMANENTS (EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 332-23 DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE : CONTRAT D'UNE DUREE MAXIMALE DE 12 MOIS COMPTE TENU DES RENOUVELLEMENTS PENDANT UNE MEME PERIODE DE 18 MOIS CONSECUTIFS)	Adopté à l'unanimité
<b>DEL_2025_86</b>	DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS NON PERMANENTS (EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 332-23 DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE : CONTRAT D'UNE DUREE MAXIMALE DE 6 MOIS COMPTE TENU DES RENOUVELLEMENTS PENDANT UNE MEME PERIODE DE 12 MOIS CONSECUTIFS)	Adopté à l'unanimité
<b>DEL_2025_87</b>	MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS THEORIQUES DU PERSONNEL COMMUNAL	Adopté à l'unanimité